

Questions orales

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, si le député veut dire que lui-même et l'opposition officielle ont déjà pris position à l'égard des droits et privilèges des travailleurs en cause en décidant ce qu'ils croient devoir leur être accordé, je dois avouer que le gouvernement ne l'a pas fait. Nous croyons que cela fait partie de la négociation collective libre. Elle se poursuit toujours. Nous y croyons, et tant que nous y croirons, nous croirons aussi au droit de grève des employés en cause.

M. McGrath: Étant donné que le processus normal des négociations collectives a échoué, le ministre lui-même l'a reconnu, et qu'Air Canada est une société d'État appartenant aux Canadiens, le ministre, en sa qualité de représentant de la population, a-t-il l'intention d'intervenir dans ce différend?

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, si j'estimais ou si le gouvernement estimait qu'une intervention de ma part contribuerait à régler le différend, cette éventualité serait sérieusement envisagée.

M. G. W. Baldwin (Peace River): En manière de question supplémentaire, j'aimerais demander au ministre s'il a songé à s'adresser au premier ministre afin d'obtenir la permission de recourir aux lumières du député de Verdun qui a souvent réussi à résoudre des différends industriels?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à informer le député que je reçois toujours volontiers les conseils que le député de Verdun ne cesse de me prodiguer.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Étant donné qu'Air Canada est une société de la Couronne et que nos amis du Nouveau parti démocratique favorisent fortement la nationalisation, l'honorable ministre considérerait-il la possibilité de «renationaliser» Air Canada pour régler le conflit?

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Prince Edward-Hastings pour une dernière question supplémentaire, après quoi ce sera le tour du député de Nanaimo-Cowichan- Les Îles.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre du Travail quant à la possibilité qu'il participe activement aux négociations. Étant donné que son prédécesseur, le député de Verdun, s'est lui-même qualifié de Babe Ruth de la table des négociations, le ministre a-t-il l'intention de prendre place au marbre ou préfère-t-il réchauffer le banc?

[M. McGrath.]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS DE PROPANE AUX ÉTATS-UNIS—LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR CANADIEN

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la décision du gouvernement qui autorise trois compagnies à doubler leurs exportations de propane aux États-Unis. Étant donné qu'il s'agit là simplement de l'exportation du gaz naturel sous une autre forme, dont nos approvisionnements ne sont pas illimités pour répondre à nos propres besoins, je voudrais demander au ministre quelles raisons ont incité le gouvernement à prendre cette décision?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, dans le rapport de l'Office national de l'énergie à ce sujet, on fait une distinction entre le propane qui doit être extrait du débit de gaz naturel pour en faciliter la circulation dans le pipe-line et l'éthane qui ne l'est pas. L'Office a décidé que le gaz naturel ne doit pas être traité comme le propane, ce dernier étant un produit distinct, qu'il existe un surplus très important de propane qui sans l'ordonnance de l'Office, serait difficile à placer sur notre marché intérieur et comme il est indispensable de l'extraire du débit de gaz, il a jugé bon d'accepter la demande qui lui était adressée.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, comme les compagnies en question ont tenté de réduire de plus de la moitié leurs livraisons de propane aux consommateurs canadiens tout en doublant leurs exportations aux États-Unis, en raison des prix plus attrayants, je voudrais demander au ministre ce qu'il fait pour assurer aux consommateurs canadiens de propane le maintien des prix et leur garanti des approvisionnements?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je regrette mais je n'ai pas avec moi la décision de l'Office; essentiellement, il n'a approuvé qu'une partie de la demande, mais il semblait y avoir un excédent très considérable de propane que l'Office ne met pas sur le même plan que le gaz naturel, et pour cette raison il en permettait l'exportation et l'importation. Quant au prix, je n'en ai pas le détail, mais le député se souviendra que la commande ne portait que sur une période de cinq ans par rapport au contrat de 20 ans que l'on demandait.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, comme l'Office n'a de fait qu'autorisé les trois compagnies à approvisionner les consommateurs de l'Est en propane, ce qui ne garantit pas qu'elles en recevront ou que le prix n'augmentera pas à cause de la hausse aux États-Unis, le ministre est-il prêt à prendre certaines dispositions pour protéger les consommateurs qui, si la demande initiale avait été satisfaite, auraient vu leurs approvisionnements réduits de moins de la moitié dans l'Est canadien.